



Poursuite dentiste pour mauvais soins et mauvaise information

Par **drox_old**, le **07/09/2007** à **16:52**

Bonjour, rnJe voudrais savoir si les faits suivants peuvent être considérés comme une faute d'un dentiste par la justice:rn- Suivre un jeune patient pendant 10 ans sans corriger ou faire corriger un problème orthodontique d'articulé dentaire. J'ai à ce propos déjà trouvé la jurisprudence suivante:rn'Commet une faute le dentiste qui ne rééquilibre pas l'articulé dentaire de son client'rnNuméro :JB09997_1 Date : 1992-04-07 rnJuridiction : COUR D'APPEL DE BRUXELLES, CHAMBRES CIVILES, 16E CH rnSiège : LUMEN rnChapeau : RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE rn- Réaliser des mauvaises dévitalisations (sans anesthésie) ayant vraisemblablement conduit des années plus tard à une infection + kyste + chirurgie + autres retraitementsrnVoilà si quelqu'un est calé en la matière ou peut m'orienter...rnD'avance merci !